

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 274/01

ÉFAI – 010697 – ASA 29/003/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

MALDIVES **Mohamed Nasheed, député de Malé**

Londres, le 26 octobre 2001

Arrêté le 8 octobre, le député Mohamed Nasheed a apparemment été conduit au poste de police de Malé. Il est détenu au secret depuis le 14 octobre et Amnesty International est préoccupée par sa sécurité, car il est fréquent que des personnes appréhendées par la police soient torturées en garde à vue. D'après les informations recueillies, il n'a été inculpé d'aucune infraction et n'a pas été autorisé à voir un avocat.

Mohamed Nasheed est député de Malé. On ignore pour quel motif il a été arrêté, mais Amnesty International craint que son interpellation n'ait été motivée par des considérations politiques. L'organisation a écrit au gouvernement le 12 octobre pour s'enquérir des raisons de cette arrestation, mais elle n'a reçu jusqu'ici aucune réponse.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mohamed Nasheed figure au nombre des signataires d'une pétition remise au ministre de l'Intérieur le 28 février dernier, en vue d'obtenir l'autorisation de fonder un parti politique, le Parti démocratique maldivien. Jusqu'ici, les autorités n'ont toujours pas accédé à cette requête. Au moins un autre député avait été arrêté et détenu pendant plusieurs jours en juillet 2001, apparemment en raison de son rôle essentiel dans ce projet de formation politique.

Mohamed Nasheed avait déjà été appréhendé à plusieurs reprises pour des motifs politiques par le passé. Amnesty International l'avait adopté en tant que prisonnier d'opinion en avril 1996, après qu'il eut été condamné à une peine de deux ans d'emprisonnement pour des faits liés à ses activités de journaliste indépendant.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé à l'idée que Mohamed Nasheed, député de Malé, semble avoir été arrêté uniquement parce qu'il a exercé son droit à la liberté d'expression ;
- demandez aux autorités de révéler où se trouve cet homme et d'indiquer pour quels motifs il a été appréhendé ;
- appelez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi ;
- exhortez les autorités à lui permettre d'entrer en contact avec sa famille et l'avocat de son choix.

APPELS À :

Président de la République :

President Maumoon Abdul Gayoom
The President's Palace,
Maafannu Theemuge,
Male' 2002, République des Maldives
Télégrammes : President Gayoom, Maldives
Fax : + 960 32 55 00

Formule d'appel : Dear President Gayoom, / Monsieur le Président de la République,

Haut Commissaire (équivalent d'un ambassadeur) des Maldives à Sri Lanka :

The Maldives High Commissioner
25 Melbourne Avenue
Colombo, Sri Lanka
Fax : + 94 1 581 200

Formule d'appel : Dear High Commissioner, / Monsieur le Haut Commissaire,

COPIES aux représentants diplomatiques des Maldives dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT

APRÈS LE 7 DÉCEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org